

Programme stratégique d'activités (PSA) 2015- 2018 de la CMJB

Sommaire

- 1. Introduction**
- 2. Bilan des PSA 2007-2010 et 2011-2014**
- 3. Contexte 2015-2018**
- 4. PSA 2015-2018**
- 5. Recommandations du Comité à l'assemblée**

1. Introduction

Les statuts de la CMJB, révisés en 2006, indiquent à l'article 11 que le comité doit établir un programme stratégique d'activités qui doit être soumis à l'assemblée. Depuis lors, deux programmes stratégiques d'activités ont été établis, le premier pour la période 2007-2010, le second pour 2011-2014.

Sur la base du bilan de ces deux premiers programmes et des activités de la CMJB en général, ainsi que sur une analyse sommaire du contexte 2015-2018 prévisible pour les communes, le Comité de la CMJB a élaboré son programme stratégique 2015-2018 qui vise à orienter l'action de la CMJB et de fixer ses priorités.

Ce programme stratégique porte sur une durée de quatre ans. Il doit fournir le cadre aux décisions opérationnelles du Comité.

2. Bilan

Le tableau de la page suivante synthétise les principales activités effectuées par la CMJB sur la base des quatre priorités définies par les deux premiers programmes, à savoir :

- 1. Mise en place d'une conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois**
- 2. Contrats de prestations avec les associations du Jura bernois**
- 3. Valorisation des intérêts des communes de la région ; accompagnement et soutien dans leurs efforts d'améliorations structurelles**
- 4. Organisation de la CMJB et des associations régionales Jura-Bienne et Centre-Jura**

Bilan 2007-2010 et 2011-2014 des programmes stratégiques d'activités de la CMJB

| | Activités | | Commentaires |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| | 2007-2010 | 2011-2014 | |
| 1. Mise en place d'une conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois | | | |
| Organisation | Comité de coordination pour l'accompagnement du projet de CR et des CRTU | | Financés par ARJB, sbb et canton |
| | Travaux réalisés par ARJB, sbb et mandataires | | |
| | Décisions prises par comités CMJB et sbb | | |
| Etape I Modèle de conférence | Programme de travail I | | 51,5% de oui, 26 % de non |
| | Elaboration d'un modèle | | |
| | Consultation des communes (2-4 2009) | | |
| Etape II Projet de réalisation | Programme de travail II | | 51.5% de oui, 22.5 % de non |
| | Projet de réalisation + bases légales | | |
| | Consultation des communes (9-11 2010) | | |
| Etape III Amélioration du projet | Approfondissement des travaux | | Tâches de la CR, culture, communication, poids des communes |
| | 12 ateliers avec communes | | |
| | Consultation sur vote le 25.11.2012 | | |
| | Postulat Matti du 29.03.2012 | | |
| Postulat Matti | Demande au C.-e du 31.05 2012 | | Organiser un vote mais après vote question jurassienne |
| | Groupe de travail Postulat Matti | | |
| | Elaboration d'un rapport (11.2014) | | |
| | Consultation des communes | | |
| Relations intercantionales | 6 séances du groupe de travail | | Signée en 2013 |
| | Consultation milieux BE et NE | | |
| | Convention entre BE et NE | | |
| Relations avec CJB | Groupe de réflexion CMJB/CJB/CAF | | Le CJB revendique une plus grande implication (travaux CMJB/ARJB/ACJ) |
| | Rapport final de mai 2008 | | |
| Culture Mise en œuvre LEAC | Collaborations renforcées entre secrétariats | | Résultats chaque fois probants AG constitutive d'un syndicat le 23 juin 2015 |
| | Groupe de travail culture | | |
| | Travaux de m-o de la LEAC | | |
| | Consultation sur l'OEAC (2013) | | |
| | Consultation sur institutions (2014) | | |
| Postulat Matti | Rapport final à l'intention du C.-e (avril 2015) | | Créer une CR Bienne-JuBe après que CMJB ait évalué l'option fusion |
| | Consultation des communes | | |
| | 54.5% favorables à CR, 45.5% non; JuBe oui, Seeland non | | |
| Relations intercantionales | Rapport final de mai 2008 | | Le CJB revendique une plus grande implication (travaux CMJB/ARJB/ACJ) |
| | Groupe de réflexion CMJB/CJB/CAF | | |
| Culture Mise en œuvre LEAC | Consultation sur RO (2015) | | Résultats chaque fois probants AG constitutive d'un syndicat le 23 juin 2015 |
| | Consultation sur contrats et clés de financement (2015) | | |
| | Consultation sur institutions (2014) | | |
| | Consultation sur l'OEAC (2013) | | |
| | Travaux de m-o de la LEAC | | |
| 2. Contrats de prestations avec les associations du Jura bernois | | | |
| Étude sur l'avenir des associations | | | Base pour les contrats |
| Préparation des contrats de prestations | Suivi des contrats | | Pas effectué à satisfaction |
| Proposition aux communes d'introduire une contribution unique | | | Fr.7/hab.(JBT = 3.5, CEP = 1.5 ARJB/ACJ = 2) |
| Mise en œuvre du système de contribution unique | 41 communes sur 49 ont soutenu | | Actuellement 33 sur 40 communes |
| 3. Valorisation des intérêts des communes de la région; accompagnement et soutien dans leurs efforts d'améliorations structurelles | | | |
| Prises de position | Réponses à plus de 60 consultations en 8 ans | | Tâche gourmande en temps |
| Site internet | Créé en 2008, puis suivi par secrétariat | | Adaptations nécessaires |
| Assainissement des eaux usées : Copil | Projet pour améliorer la coordination et la qualité entre groupes de communes. | | Projet refusé ; abandon |
| Politique du 3ème âge | Commission 3ème âge et animation par Pro Senectute ; Réalisation rapports sur population 3ème âge, besoins en logement, différentes mesures | | 4'500.- /an + indemnités des membres CMJB et secrétariat + mesures |
| Forum des Maires | Instauration d'une réseau d'entraide | | Pas utilisé; échec |
| Délégué à la jeunesse | Soutenu par les communes à raison de 0.6/hab.depuis 2008 | | 50% pour Jura et 40% pour JuBe |
| Projets d'importance régionale | Se prononcer et inciter les communes à soutenir les projets d'importance régionale dont la région a besoin (CREA, stades de Bienne, école jurassienne du bois, Campus HESB, institutions culturelles,...) | | A fonctionné selon un mode réactif. Souhaitable d'être pro-actif. |
| Géoportail internet | Intégration des plans de zones et autres données | | Financement assuré "ad interim" par ARJB; tâche de la CMJB |
| Cours de naturalisation | Introduction en 2010 | | Délégation de compétences à CMJB |
| Tests de naturalisation | Introduction en 2014 | | Fonctionne bien |
| EMJB | GT pour contrat de prestations | | Délégation de compétences à CMJB |
| Finances communales | Suivi de l'évolution communes/canton | | Préoccupation permanente |
| 4. Organisation de la CMJB et des associations régionales Jura-Bienne et Centre-Jura | | | |
| Secrétariat commun | Assuré par l'ARJB depuis 2007 sur la base d'un montant forfaitaire | | Synergies intéressantes mais financement déséquilibré |
| Préparation de la conférence régionale | Il était prévu des rapprochements progressifs pour atténuer les effets de la disparition des trois associations | | Que très partiellement réalisé |

Commentaires sur ce bilan

Le premier objectif, la mise en place d'une conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois, a échoué.

Les travaux réalisés ont néanmoins débouché sur :

- La création d'un syndicat pour la promotion des activités culturelles
- Un modèle de fonctionnement et une réglementation partiellement réutilisables pour une éventuelle conférence Bienne-Jura bernois
- Une clarification des compétences entre CMJB / CJB / CAF
- Des recommandations (rapport Annoni) pour une amélioration des structures institutionnelles dans le Jura bernois et un rapprochement avec Bienne et Evilard

Le deuxième objectif, des contrats de prestations avec les associations et une contribution unique a abouti, mais

- 7 communes sur 40 n'y participent toujours pas
- Les contrats doivent être revus et adaptés au contexte 2015-2018 dans lequel ces associations vont évoluer

Le troisième objectif, la valorisation des intérêts des communes de la région, a débouché sur la régionalisation de plusieurs activités, lorsque leur réalisation à l'échelle communale n'est soit pas possible ou pas pertinente (politique du 3ème âge, délégué à la jeunesse, cours et tests de naturalisation, géoportail, école de musique décentralisée). Ces activités régionalisées par l'intermédiaire de la CMJB sont devenues autant de tâches permanentes dont il faudra tenir compte à l'avenir.

Par ailleurs, la CMJB représente la voix des communes du Jura bernois dans toutes les consultations cantonales et le lieu de coordination entre communes et CJB.

Le quatrième objectif, organisation de la CMJB et des associations régionales Jura-Bienne et Centre-Jura, a débouché sur la mise en place d'un secrétariat commun entre CMJB et ARJB, mais, conditionné par l'attente de la réalisation ou non du premier objectif, n'a pas pu déboucher sur d'autres mesures probantes.

3. Contexte 2015-2018

Il ne s'agit pas ici de jouer les « Nostradamus », mais d'identifier certains des éléments importants, prévisibles ou déjà en cours, à prendre en compte dans notre programme stratégique d'activités.

Pressions sur les finances publiques : La Confédération économise et reporte certaines de ses charges sur les Cantons ou se montre moins redistributrice envers eux. Le Canton de Berne économise et coupe dans les prestations, reporte certaines de ses charges sur les communes et réduit ses soutiens en leur faveur.

A l'extrémité de ces trains d'économies en cascade, les communes subissent de plein fouet leurs effets sans pouvoir les reporter ailleurs que sur leur population. Cela se traduit par une nette détérioration de leurs finances, avec de plus en plus souvent des hausses de leur propre quotité, des mesures d'économies et l'impossibilité de réaliser certaines de leurs tâches.

Cette fâcheuse tendance doit cesser et être vigoureusement combattue à l'avenir.

Restrictions en matière d'aménagement du territoire : Suite à l'acceptation de la votation fédérale sur la révision de la LAT du 3 mars 2013, une première révision très restrictive a été mise en place en 2014 et une révision II de la LAT, encore plus contraignante, vient d'être (momentanément) stoppée. Dans le Canton de Berne, cela se traduit actuellement par une révision de son plan directeur cantonal, accompagné d'une révision de sa Loi sur les constructions.

Pour les communes, les nouvelles contraintes seront très fortes. D'une part, leur développement vers l'extérieur des localités deviendra quasiment impossible, d'autre part, les processus de densification vers l'intérieur exigeront des compétences et une marge de manœuvre qu'elles n'ont pour l'instant pas. Il s'agira d'explorer les pistes possibles pour assurer au mieux le développement territorial de nos communes.

Déséquilibre dans l'exécution des exigences légales et normatives : Même si Confédération et cantons n'ont plus les moyens financiers de leurs ambitions, ils continuent néanmoins de produire quantités de lois, normes et autres exigences qu'ils chargent les communes d'exécuter ...et de financer. Selon l'adage bien connu « qui commande, paie », les communes doivent s'unir pour dire non à la production par les instances supérieures de nouvelles exigences sans que le financement par ces mêmes instances soit garanti.

Qualité et quantité de nos infrastructures : De bonnes infrastructures sont déterminantes pour l'attractivité d'une région. Avec les difficultés que rencontrent les communes, la qualité et la quantité de nos infrastructures doivent nous interroger pour l'avenir. Nous pensons ici prioritairement aux infrastructures de sports et de loisirs ainsi qu'aux zones d'activités économiques et estimons que des solutions régionalisées doivent être envisagées.

Changements socio-démographiques : La proportion des aînés par rapport aux actifs et aux jeunes va continuer à augmenter, parce que l'on vit plus longtemps et parce que les gens issus de la période « baby-boom » des années 1950 à 1980 arrivent en retraite. Nos communes doivent faire face et agir ensemble sur plusieurs fronts.

Pour les personnes âgées : offrir des logements adaptés et protégés, développer les services à domicile (soins, repas, ménages, transports), assurer un nombre suffisant de médecins généralistes, développer les possibilités d'activités adaptées pour les aînés et les encourager à les pratiquer, garantir suffisamment de structures pour les cas de démence en forte augmentation, soutenir les réseaux de bénévoles et proches aidants, etc.

Par ailleurs, pour freiner l'augmentation de la proportion d'aînés par rapport aux actifs et aux jeunes, il y a lieu d'agir en faveur des places de travail, des familles, de l'habitat, des transports et des loisirs pour offrir des conditions favorables à ces catégories de population pour les maintenir ou les attirer dans notre région.

Vote(s) communaliste(s) : L'avenir de Moutier se jouera pendant cette période. Selon le résultat, les conséquences seront importantes pour les autres communes du Jura bernois. La CMJB n'entend cependant pas s'immiscer dans le processus en cours, mais devra, le cas échéant, évaluer la situation nouvelle.

Ces quelques éléments du contexte 2015-2018 ne prétendent pas à l'exhaustivité, mais nous permettent, avec le bilan des années 2007-2014, de tirer deux constats principaux pour notre programme stratégique :

1) Les collaborations intercommunales et le travail en réseau seront toujours très importants à l'avenir pour apporter des réponses à des problématiques qui dépassent le cadre communal. Pour les mettre en place et les faire fonctionner à satisfaction, il est attendu des autorités communales une prise de conscience de cette nécessité.

Le comité de la CMJB constate en effet que les membres des conseils communaux sont trop focalisés sur leurs affaires strictement communales et qu'ils doivent à l'avenir davantage s'intéresser et s'impliquer dans « l'intercommunal » ainsi que dans des thématiques transversales qui concernent plusieurs dicastères.

2) Les tâches de la CMJB vont considérablement augmenter au cours de cette législature et ceci parce que :

- Les communes lui ont confié différentes nouvelles tâches (politique du troisième âge, géoportail, tests et cours de naturalisations, école de musique) qu'il s'agit de poursuivre.
- La CMJB est une association de communes, comme l'ARJB et Centre-Jura, mais qui contrairement aux deux autres, couvre l'ensemble du Jura bernois, avec Bienne et Evilard. Il est donc normal qu'elle soit en charge des dossiers à cette échelle, lorsque ceux-ci ne relèvent pas de l'aménagement du territoire ou de la NPR (compétences dévolues aux associations régionales).
- Beaucoup s'accordent à relever qu'il faut réunir ces trois associations en une seule et que c'est la CMJB qui doit subsister. C'est donc à elle d'effectuer les démarches nécessaires.

Cette augmentation des tâches de la CMJB nécessitera de revoir les contributions des communes.

4. Programme stratégique 2015-2018

Le Comité propose trois priorités stratégiques pour les PSA 2015-2018 de la CMJB :

1. Assurer l'accomplissement et le financement des tâches déléguées par les communes
2. Fusionner les trois associations actuelles de communes en une seule
3. Promouvoir les intérêts des communes et leur développement coordonné

Le tableau ci-après liste, à titre indicatif, les tâches opérationnelles prévues dans ces trois priorités stratégiques.

| 1. Assurer l'accomplissement et le financement des tâches déléguées par les communes | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poursuivre les tâches déjà déléguées par les communes | <ul style="list-style-type: none"> - 3^{ème} âge, naturalisations, géoportail, EMJB, ... - Chiffrer les coûts et assurer leur prise en charge |
| Identifier les nouvelles tâches où une délégation semble à priori pertinente | <ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat du syndicat pour la promotion de la culture - D'autres tâches suggérées par les communes ou le comité après examen de la pertinence et des possibilités matérielles de les réaliser |
| 2. Fusionner les trois associations de communes (CMJB, ARJB, ACJ) en une seule | |
| Rapport Annoni et prise de position du Conseil-exécutif | <ul style="list-style-type: none"> - Examen des recommandations et de leurs conséquences - Programme de travail et financement pour les deux pistes proposées (association de type sbb ou conférence régionale Bienne-Jura bernois) - Consultation des communes - Réalisation d'une association de type sbb ou votation sur conférence régionale Biel/Bienne – Jura bernois |
| CMJB et associations des Maires de district | <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le bien-fondé du maintien de ces quatre associations |
| 3. Promouvoir les intérêts des communes et leur développement coordonné | |
| Promouvoir les intérêts des communes | <ul style="list-style-type: none"> - Prises de position sur consultations cantonales - Renforcement des relations avec le CJB et le CAF - Site Internet - Mise en œuvre du plan directeur cantonal, de la CRTU |
| Développement coordonné | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer la réalisation de zones d'activités d'importance régionale, si possible par des collaborations intercommunales - Planifier et proposer une gestion intercommunale des infrastructures sportives d'importance régionale - Identifier les domaines où la mise en place de nouvelles collaborations intercommunales s'avère incontournable |

5. Recommandations du Comité à l'assemblée

Le Comité de la CMJB a validé ce projet de programme stratégique d'activités lors de sa séance du 20 mai 2015 à Péry-La Heutte.

Il recommande à l'assemblée du 16 juin 2015, :

- D'approuver le programme stratégique d'activités 2015-2018 ;

- De donner mandat au Comité d'entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation des trois priorités stratégiques.

Péry - La Heutte, le 20 mai 2015